

Sainte-Thérèse, le 14 décembre 2015

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 3 988 931 ainsi que les
anciens numéros, situés à Prévost
V/Réf. : 634256

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 3 décembre dernier et à notre
conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 22 février 2007, 2 pages
2. Autorisation du 17 avril 2008, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

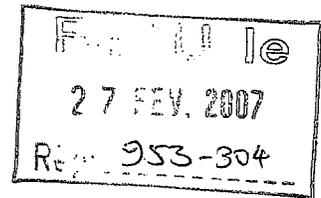
Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)



Sainte-Thérèse, le 22 février 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Les Entreprises Proment Ltée
14, place du Commerce, bureau 320
Montréal (Île-des-Sœurs) (Québec)
H3E 1T5

DRAE MLL

28 MARS 2008

LAURENTIDES

N/Réf.: 7430-15-01-01783 03
400378252

Objet : Remblayage d'un milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 janvier 2007, reçue le 18 janvier 2007 et complétée le 20 février 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage pour fins de construction commerciale d'un milieu humide fermé d'une superficie de 0,98 hectare qui ne présente aucun lien avec un cours d'eau.

Le projet se situe sur les lots 3 731 602, 3 731 801 et 2 227 728, cadastre du Québec, ville de Prévost, MRC La-Rivière-du-Nord.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé : « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », signé par 23-24 _____, le 16 janvier 2007; accompagné d'une lettre signée également par _____ le 16 janvier 2007 ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-01783 03
400378252

Le 22 février 2007

- Document intitulé « *Projet de développement - Les Clos Prévotois - demande de certificat d'autorisation* », signé par [redacted], janvier 2007 ;
23-24
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant une information supplémentaire, signée par [redacted], le 20 février 2007.
23-24

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

JR/DG

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

Sainte-Thérèse, le 17 avril 2008

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2 Article 32)

Immeubles Marché Prévost inc.
4120, rue Sainte-Catherine ouest, 5^e étage
Westmount (Québec) H3Z 1P4

N/Réf. : 7321-15-01-00670-00
400481176

Objet : Immeubles Marché Prévost inc.
Installation des infrastructures municipales pour le développement d'un
centre commercial

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 26 mars 2008, reçue le 28 mars 2008 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation des infrastructures (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) municipales pour le développement d'un centre commercial situé sur les lots 3 731 602 et 3 731 603 du cadastre du Québec, dans la ville de Prévost, MRC La-Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre, datée du 26 mars 2008, signée par ' 23-24
F 2 pages et 13 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

JR/JP

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides